

AVECin

Assemblée générale du 30 novembre 2002

L'assemblée s'est tenue à l'Aula des Cèdres, av. de Cour 35 à Lausanne.
Elle a été présidée par Marie-Claire Gilliéron, présidente.

1. Accueil

Marie-Claire Gilliéron souhaite la bienvenue aux enseignantes et enseignants, ainsi qu'à Jacques Daniélou, président de la SPV. Elle excuse plusieurs personnes qui n'ont pas pu se joindre à nous ce matin.

Pas d'invités aujourd'hui, car l'assemblée sera focalisée sur les problèmes de recrutement au comité de l'AVECin.

Marie-Claire Gilliéron remercie le comité dans son ensemble. Il a organisé l'entier de l'assemblée générale, pour la soulager de sa surcharge de travail. Le rapport annuel a été écrit par les membres du comité, mais avalisé et accepté par la présidente.

2. Mise en discussion du procès-verbal

Le PV est accepté.

3. Mise en discussion du rapport d'activité du comité

- Harmonisation des horaires Cyp-Cin à Lausanne

Le conseil communal de Lausanne devait donner un préavis au DFJ au sujet de la reconduction de cette expérience. Pour diverses raisons inconnues, le sujet n'a pas été discuté au conseil communal. L'expérience a donc été reconduite "de facto" dans les établissements expérimentateurs.

À l'heure actuelle, des enseignants de la Sallaz, fortement opposés à ces horaires, attendent un rendez-vous avec les autorités.

Le 6 décembre 2002, divers partenaires de l'école se rencontreront et le sujet des horaires lausannois y sera traité. On peut dire aujourd'hui que tout est en stand-by et que des décisions seront prises plus tard.

Madame Mercier, représentant la Sallaz, prend parole pour nous dire que Mesdames Cretton, Cornamusaz et Pellet ont donné réponse aux enseignants de la Sallaz. Ils ont pris rendez-vous pour janvier 2003.

- PECARO Plan d'Étude CAdre ROmand

Le Cin est concerné par PECARO, parce qu'il ferait partie du premier cycle avec les deux premières années d'école primaire.

Il n'est pas question (pour le moment) de demander des évaluations certificatives à la fin du Cin. Elles continueront à se faire à la fin du cycle primaire.

Le Cin deviendra-t-il obligatoire? Certains cantons comme Genève poussent dans cette direction. À suivre avec attention.

Christian Carrard souligne que dans le canton de Fribourg, le peuple refuse de rendre l'école infantine obligatoire.

- Journées d'Oron

Cette semaine organisée en mai par la DGEO et les enseignants d'Oron traitait des thématiques propres au deuxième cycle primaire. Une table ronde a aussi eu lieu pour débattre des transitions entre les différents cycles.

Elle a soulevé un sujet provocateur: l'école infantine doit-elle devenir obligatoire? Xavier Comtesse, d'Avenir Suisse, voulait provoquer les enseignants des cantons dans lesquels l'école infantine est peu suivie.

Christian Carrard observe que dans le canton de Vaud, ce n'est pas l'école primaire mais l'instruction qui est obligatoire.

- HEP – Formations initiales

Nos soucis sont grands: aucun spécialiste de la petite enfance ne figure dans la liste des formateurs de la section des formations initiales. La seule représentante, Mary-Lise Perey, a démissionné. Que faire?

Jacques Daniélou prend la parole. Le comité cantonal de la SPV a rendez-vous avec la HEP le jeudi 5 décembre. Il se dit prêt à prendre note de nos questions et de nos revendications.

Simone Leresche se demande comment vont faire les étudiants pour être formés à la petite enfance étant donné que la formation pour le cycle initial est englobée dans la formation de maître généraliste.

Catherine Gigon-Niklaus a suivi la première partie de la formation de praticien-formateur. Elle a senti un cruel manque de cours de didactiques et estime qu'il n'y a que 10 praticiens-formateurs Cin dans tout le canton.

Mary-Lise Perey nous dit qu'aucune spécialisation n'est prévue pendant le semestre d'introduction. Pour la phase de spécialisation, rien n'a encore été organisé à ce jour, pour la simple raison qu'aucun étudiant n'est arrivé à cette phase de la formation. Tout reste encore à définir, mais aucun spécialiste de la petite enfance n'est actuellement prévu.

Henriette Déjardin nous précise que les associations avaient expressément demandé que le semestre d'introduction soit commun à tous, afin d'éviter les clivages.

Jacques Daniélou renchérit en disant que la HEP n'a pas la vocation de former des enseignants Cin, mais de former des maîtres généralistes. On n'entre plus à la HEP pour enseigner spécifiquement au Cin (comme on le faisait à l'École Normale). Il faut donc un large panel de praticiens-formateurs pour montrer la plus grande diversité.

Henriette Déjardin ajoute qu'enseigner aux enfants qui commencent l'école est chose complexe. Il est donc important que les formateurs sachent aussi ce qu'est un enfant de quatre ans.

- *Eliane Regi* s'inquiète: "Comment acquérir une spécialisation s'il n'y a pas de spécialiste?". Apparemment, personne ne veut spécialiser les maîtres généralistes.

Jacques Daniélou résume cette revendication ainsi: l'AVECin souhaite un Formateur HEP qui soit spécialiste de la petite enfance pour la phase de spécialisation des maîtres généralistes.

Catherine Gigon-Niklaus ajoute que cette personne devrait aussi connaître le terrain, soit consciente des problèmes quotidiens, de la pluralité des cultures, ait des connaissances tant théoriques que pratiques.

Sylvain Roux, a rencontré Monsieur Jean-Pierre Laurent qui lui a expliqué que les étudiants seraient formés au Cin durant le stage de six mois de la phase de professionnalisation.

Christian Carrard ajoute que la formation n'est pas terminée lorsque l'étudiant obtient son diplôme de maître généraliste. Il devra encore beaucoup se former sur le terrain, car les différences entre les écoles et les régions sont immenses et il est difficile de former les étudiants à cette réalité.

- HEP — Formation continue

Elle est chapeauté par la HEP, mais la prise en charge de sa formation est propre à chaque enseignant. Les premières inscriptions sont positives, il y en a déjà beaucoup.

Les formatrices se rendent compte que les personnes qui suivent leurs cours sont souvent les mêmes. Certaines collègues attendent encore des cours obligatoires. Il faut leur faire comprendre que nous sommes acteurs de notre formation, et qu'elle ne viendra pas à nous. Le décalage entre les enseignants s'installe et s'accroît.

Il y a deux sortes de formations: la formation professionnelle et personnelle (yoga, philo, musique, danse, etc.) L'obligation est d'être apte à enseigner.

Isabelle Berney-Monnier constate que lors de la formation à la nouvelle méthode d'enseignement des mathématiques, certaines enseignantes n'ont suivi que les cours d'introduction. La matière à enseigner reste la même pour tous, mais les enseignants n'ont pas tous suivi les cours. Elle veut bien que les cours de formation continue ne soient pas obligatoires, mais relève que cela permet à certains de ne pas suivre le moindre cours de formation.

Marianne Stauffer observe un florilège de méthodes personnelles, telles les Alphas, la méthode gestuelle... Elle constate un enthousiasme local pour beaucoup de méthodes qui n'ont pas reçu l'aval du département. Quelle est dès lors l'unité d'EVM? Elle constate aussi que les cours HEP pour les enseignants de Cin semblent tous être donnés par la même personne...

Marie-Claire Gilliéron entend tout cela et en profite pour nous signaler qu'un groupe de travail va être mis en place pour aborder l'apprentissage de la lecture.

Isabelle Berney-Monnier en profite pour réagir à nouveau au sujet de la formation initiale: rien n'est prévu pour l'apprentissage de la lecture.

Catherine Gigon Niklaus explique que les brochures de français pour le Cyp1 figurent dans la liste des réquisitions: le seul problème étant qu'il faut avoir de quoi se les offrir. L'établissement de Mon-Repos a demandé qu'une rencontre Cin-Cyp1 soit mise sur pied par la HEP. Le cours sera donné par Madame Pfeiffer.

Les séquences didactiques de français semblent ciblées Cyp1 et peu adaptées au Cin.

- SER

Journées d'échanges entre cycles pour aider les enseignants à aller "voir ailleurs".

Chaque établissement aurait dû recevoir des dossiers complets à propos de ces échanges, ainsi que des questionnaires pour permettre une synthèse et pouvoir reconduire l'expérience.

Samyr diffuse quelques questionnaires à distribuer à nos collègues qui ont fait l'échange.

Martine Schmid a vécu un tel échange pendant deux jours. Le premier matin fut difficile, elle s'est sentie "stressée par le temps", mais contente de se rendre compte que ce que nous faisons au Cin est utile.

À Chavannes-Renens, le directeur n'était pas au courant. Les enseignants se sont organisés entre eux. Dix classes ont participé, grâce aux articles parus dans l'Éducateur.

À Prélaz, les enseignantes Cin ont cherché des classes Cyp1 pour les réaliser, mais aucun n'a accepté l'échange. En revanche, les enseignantes Cyp1 auraient bien voulu que les enseignantes Cyp2 viennent voir chez elles ce qui s'y fait...

Conclusion après échanges: nous faisons deux métiers différents.

- SPV

Le comité annonce le retour de Sylvain Roux du Québec.

Florence Vallon est venue en renfort au 1er janvier 2002, nous la proposons aux nominations du point 8 de l'OJ.

Marie-Claire Gilliéron donne la parole à *Jacques Daniélou*, qui se dit étonné par cette "école en tranches" décrite au point précédent.

Il nous donne maintenant des nouvelles du travail et des réflexions du comité cantonal.

• LPers

La loi et le règlement de la LPers entreront en vigueur au 1er janvier 2003, sans certitude, car Sud a déposé un recours au Tribunal Fédéral. La FSF a quant à elle d'ores et déjà discuté certaines conditions.

Jacques Daniélou nous donne quelques précisions à ce sujet.

◇ **Le dossier personnel**

L'État veut clarifier le rôle de ce dossier.

◇ **Droit de grève**

◇ **Employé auxiliaire**

Il ne devrait plus y avoir de temporaires.

Selon les promesses du Conseil d'État, 90 à 95% des enseignants rentreront dans la catégorie des "désignés".

◇ **Congé sabbatique et décharge de fin de carrière**

Ces deux points ont été obtenus.

Six périodes de décharge seront accordées aux enseignants en fin de carrière.

◇ **Temps de travail et vacances**

L'État demandait que les enseignants soient disponibles, pour des tâches liées à l'établissement, sur le temps de vacances scolaires.

La SPV a obtenu que l'enseignant puisse gérer personnellement son temps de travail et partir en vacances quand cela lui convient le mieux. La présence de l'enseignant est en revanche exigée pour les trois jours précédant la rentrée scolaire du mois d'août, afin de légaliser la conférence des maîtres de début d'année.

◇ **Formation continue**

Nous devons en effectuer quatre jours par année: 11 à 14 périodes sur temps d'école, le reste sur le temps librement géré.

◇ **Entretiens d'appréciation**

Un groupe de travail sera mis sur pied pour discuter des principes de cette évaluation. Ses conclusions pourront être encore négociées.

Pour évaluer la qualité du travail d'un enseignant, il faut compter trois à quatre heures, ce qui représente une lourde charge pour la direction.

Attention cependant: si les doyens doivent faire ces entretiens, il faudra veiller à instaurer une vraie hiérarchie, puisqu'un doyen est souvent aussi un collègue.

◇ **Commission de classification**

Les maîtres du primaire qui sortaient des Écoles Normales avaient une classe de salaire comprise entre 15 et 20. Par contre, ceux qui sortiront en juin 2003 pourraient être classifiés 17 à 20.

La SPV a demandé une reclassification salariale pour l'ensemble des brevetés. Elle a obtenu que cette demande soit transmise au Conseil d'État par la commission de classification. Le conseil d'État doit revoir et travailler sur cette reclassification, afin qu'elle s'applique à tous les enseignants et pas qu'aux nouveaux diplômés de la HEP.

En conclusion, les résultats des négociations seront discutés lors d'une assemblée générale SPV en janvier ou février prochain. La SPV ne souhaite pas donner de réponse sans consulter les membres.

• **Questionnaire SPV**

La SPV a reçu 40% de réponses sur l'ensemble des membres.

Elle est surprise des réponses peu favorables provenant des enseignants du Cin concernant le retour au système à trois voies. Quant à l'intégration des enfants de classes D: 50% ont répondu non, contre 38% qui seraient d'accord. La SPV proposera une discussion sur "une école intégrante".

- **L'avenir du Comité**

Ce point sera traité au point 9 du présent OJ.

4 . Rapport de la caissière et des vérificatrices

Florence Vallon a repris la caisse en janvier 2002 et constate les frais de fonctionnement habituels, ainsi que de nouvelles ventes de la brochure sur le projet.

Pour les détails, voir document annexe.

5. Nomination de nouvelles vérificatrices

Solange Chambettaz fonctionnera comme vérificatrice pour une année encore.

L'assemblée nomme Jacqueline Barbezat comme nouvelle vérificatrice et Rachel Worrod-Bachmann comme suppléante.

6. Démissions au comité

Personne ne démissionne du comité cette année.

7. Réflexions sur l'avenir du comité

Le comité a besoin de nouvelles personnes pour renforcer son équipe.

Nous allons au-devant de travaux de réflexion importants et nous aurons des décisions à prendre sur de nombreux points.

Après lecture de notre rapport annuel, Mary-Laure Masson, habitant la Vallée de Joux et travaillant à Prahins, ainsi que Dominique Blanc de Bex se sont présentées spontanément quelques jours avant l'assemblée. Christiane Regli du Vully se présente aujourd'hui également.

8. Nominations au comité

L'assemblée accepte avec de chaleureux applaudissements les nominations de Florence Vallon, Dominique Blanc, Mary-Laure Masson et Christiane Regli.

Bienvenue à toutes au sein du comité de l'AVECin.

9. Les projets de l'AVECin

- Réseau d'échange

Sylvain Roux expose son projet. Il propose un réseau de contacts par internet, avec un répondant par établissement. Il pourrait les contacter électroniquement tous à la fois lorsqu'un sujet demande un certain retour rapide du terrain.

Il récolte après l'assemblée les adresses email des personnes intéressées.

Jacques Daniélou nous félicite de prendre l'initiative de nous servir de moyens modernes pour communiquer.

Il explique à l'assemblée que l'AVECin possède une page web (<http://www.spv-vd.ch>) sur le site de la SPV. Pour faire figurer des articles sur cette page, il suffit d'envoyer les articles ou les photos au comité de l'AVECin, qui donne son aval, et transmet au webmaster de la SPV.

- Assemblée générale culturelle ou politique

Le samedi 5 avril, le comité organise une matinée qui sera soit culturelle soit politique suivant les nouvelles concernant le Cin qui nous seront rapportées d'ici là.

Une matinée politique serait une assemblée réunissant diverses autorités scolaires à qui nous pourrions poser des questions sur notre avenir. Actuellement, leurs projets ne sont pas encore assez précis pour que ces personnes soient interpellées.

- Le nouveau brevet de maître généraliste

Jacques Daniélou nous présente le nouveau statut des maîtres généralistes: 27 périodes pour tout le monde.

Le brevet de maître généraliste ne propose pas deux statuts différents pour le Cin et le Cyp. Beaucoup de décisions se prennent au niveau juridique (cf. enseignantes fribourgeoises: un arrêté du Tribunal Fédéral vient de débouter les maîtresses enfantines de ce canton qui demandaient à être payées comme leurs collègues du primaire alors qu'elles travaillent moins de périodes); le même problème se posera pour nos 23 périodes actuelles.

Monique Capt explique qu'actuellement, nous sommes payées davantage que les maîtres primaires en salaire horaire, car l'heure de travail d'une maîtresse enfantine était considérée comme plus pénible qu'une heure de travail en primaire, ce qui était vrai.

Ça ne l'est plus, car un enseignant qui travaille dans une classe primaire comprenant deux degrés a autant à faire que nous. Il nous sera donc difficile de continuer à revendiquer un salaire horaire supérieur.

L'AVECin a beaucoup réfléchi à ce que cela impliquerait pour les enseignants du Cin. Nous avons imaginé trois scénarios.

Trois scénarios possibles

	Travail		Salaire
	dans propre classe	hors de la classe	
	périodes		
Aujourd'hui	23	—	23/23e = 100 %
Scénario 1	23	—	23/28e = 82.14 %
Scénario 2	23	5	28/28e = 100 %
Scénario 3	28	—	28/28e = 100 %

- **Scénario 1**

Nous restons à 23 périodes en étant payées 23/28e d'un salaire de maître généraliste.

- **Scénario 2**

Nous travaillons 23 périodes dans nos classes, et 5 périodes ailleurs (appui au primaire, aide administrative à la direction, etc.) Cet horaire permettrait à l'État de réaliser des économies, mais serait très compliqué à mettre en place. Demander aux enseignants Cin du travail servant à les occuper ne serait pas très productif. Ce scénario ne convient pas aux membres du comité.

- **Scénario 3**

Nous travaillons 28 périodes dans nos classes avec nos élèves et imaginons un horaire différencié afin que ceux-ci ne soient pas obligés d'être en classe durant ces 28 périodes. Nous pourrions mettre en place des plages d'accueil, des moments avec des demi-classes. Ce scénario coûterait plus cher à l'État.

Avant d'ouvrir la discussion, *Monique Capt* nous montre le résultat de son enquête auprès des associations de Suisse romande. Elle n'est pas officielle et ne peut servir que de comparatif.

Tableau comparatif des horaires CIN romands

	Accueil	Concertation	Maîtrise de classe	Jours d'école enseignant	Total élève	Total enseignant
				jours	périodes/ semaine	périodes/ semaine
GE	45 min. (matin) 30 min. (ap.-midi)	2,5 pér.	–	4	20-26	29.33
VS	45 min. (matin) 30 min. (ap.-midi)	–	–	4.5	21-27	27
JuBe	–	–	1 pér.	4.5	20-24	25.77
JU	Oui	–	–	4.5	20-24	25.77
FR	–	110 min. (mercredi ap.-midi)	–	4.5	23.33	25.55
NE	2 x 45 min. (matin)	–	–	4.5	23	25
VD	–	–	–	4.5	23	23

Réactions à chaud à nos trois scénarios:

- La SPV milite pour 25 périodes pour tous.
- Les maîtres secondaires ont une période de maîtrise de classe, nous pourrions ajouter deux périodes de maîtrise de classe par semaine pour arriver aux 25 périodes.
- *Henriette Déjardin* propose de faire des choix: garder des demi-classes, et peut-être lâcher autre chose à la place.
Elle apprécie de travailler jusqu'à 11h30 le matin car la période de 10h30 à 11h30 correspond à un rythme biologique de concentration soutenue.
- *Marianne Stauffer* nous suggère de mener une enquête dans les établissements afin de prendre la température. Elle ajoute que les périodes d'accueil pourraient varier selon les établissements en raison des horaires des bus, des unités d'accueil et des garderies.
- *Florence Paccaud*: "Nous travaillons sur du savoir-être, ce qui nous demande plus d'énergie que de temps."

10. Propositions individuelles

Marie-Claire Gilliéron nous lit les deux lettres qu'elle a reçues.

La première est de Catherine Gigon-Niklaus et Fabienne Leblois, qui ont entendu parler de la semaine à 28 périodes, des réductions de semaines de vacances en été, avec aussi quelques questions concernant les nouveaux moyens de français.

Catherine Gigon-Niklaus nous dit que l'assemblée générale a répondu à ses questions.

La seconde provient de collègues d'Étoy, concernant formation continue.

Elles aussi sont satisfaites des réponses qu'elles ont entendues lors de cette assemblée.

L'assemblée générale se termine à 11h35.